

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 DECEMBRE 2019**

Le jeudi 5 décembre 2019, à 20 heures, les membres du Conseil municipal de la commune de GRAND-AIGUEBLANCHE se sont réunis dans la Salle des fêtes d'Aigueblanche, sous la présidence de Monsieur POINTET André, Maire.

Présents : BON Françoise, ARNAULT Jacqueline, BARNY Christophe, BRUNIER Thierry, CADET Robert, CANET Laurent, CHATAGNIER Didier, COLLIN Eric, COLLOMB Gilles, COSTE Jean, DELAPIERRE René, DIOUF Jean-Stéphane, JAMALI Ahmed, LAISSUS Emilie, LAYMOND Jean, MARIANI Michel, MARTINOT Gabriel, MATHIS Marc, MIBORD Josiane, MORIN Jean-Yves, NANTET Pierre-Alexandre, NIEMAZ Jean-Louis, PERCEVAL Christophe, PIANI Alain, POINTET André, PUGIN Jean-Louis, RICHIER Maryse, ROSSETTI-COCHEME Sandrine, ROUX-MOLLARD Alain, TISSOT Christian, VICHARD Daniel,

Absents excusés : GOMBERT Brigitte (donne pouvoir à BON Françoise), JAY Hélène (donne pouvoir à COSTE Jean), LAYMOND Michel (donne pouvoir à LAYMOND Jean)

Absents : CHAMBAS Marie-Josèphe, FORT Céline, GODIN Bruno, LENNOZ-GRATIN Anne-Marie, MENGOLI Sylvie, MORTON Carole, ZEPPIERI Séverine

Jean-Yves MORIN est élu secrétaire de séance.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire présente au nom du Conseil municipal ses sincères condoléances à Myriam SOLLIER, agent administratif, suite à la récente disparition de son époux.

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

❖ **Affaires financières**

1. Décision modificative au budget communal

Suite au budget primitif voté le 28 mars dernier, il convenait d'apporter quelques modifications, notamment pour prendre en compte l'amortissement de subventions, à la demande de la Trésorerie.

Adoptée à l'unanimité.

2. Tarifs 2020

Les tarifs afférents aux droits de place taxis et camions d'outillage, aux concessions cimetières, locations des salles des fêtes, etc... ont été validés à l'unanimité par le Conseil municipal pour chacune des trois communes historiques en actant une hausse de 2 % par rapport à l'an dernier.

Tarifs adoptés à l'unanimité.

3. Frais de chauffage des appartements communaux

Il était proposé à l'Assemblée communale de fixer la participation réclamée aux locataires des logements communaux, au titre des frais de chauffage, à la somme de 16,12 € par mètre carré chauffé.

Décision adoptée à l'unanimité.

4. Participation au CIAS pour la crèche familiale

Afin de pouvoir mandater la participation financière à la crèche familiale, il convenait de régler au CIAS la somme de 11 274,19 € qui correspondent à un total de 5 121,57 heures.

Décision adoptée à l'unanimité.

5. Frais de secours pour le domaine nordique de Nâves et convention avec SAF hélicoptère

Les tarifs des frais de secours sur le domaine nordique de Naves, pour la prochaine saison d'hiver, ont été fixés en harmonisation avec ceux pratiqués par La Léchère.

Une convention sera également signée avec la société SAF Hélicoptères, qui fixe le coût de la minute de vol à 56,90 €.

6. Autorisation d'engager les dépenses d'investissement pour le 1er trimestre 2020 avant le vote du budget

Préalablement au vote du budget primitif 2020, le Conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à engager les dépenses d'investissement pour le premier trimestre, dans la limite du quart des dépenses d'investissement inscrites au budget 2019 (hors remboursement du capital de la dette).

❖ **Affaires foncières / urbanisme**

1. Droit de préemption

L'assemblée communale, ne fait pas exercice de son droit de préemption lors de la vente de divers biens immobiliers, inclus dans le périmètre du droit de préemption urbain.

2. Régularisation foncière avec le Département sur la commune déléguée de Le Bois

Il était proposé d'acter l'acquisition gratuite d'une surface de 9 m², propriété actuelle du Département, sur une parcelle située à Le Bois.

Décision adoptée à l'unanimité.

3. Acquisitions foncières

Le Conseil était invité à se positionner sur les acquisitions suivantes :

- Diverses parcelles situées à Le Bois, propriétés de M. Pascal VANIER, pour un coût total de 5 355,70 €,
- Diverses parcelles situées à Le Bois, propriétés de Mme Alice BONNEVIE, pour un coût total de 728 €,
- Diverses parcelles situées à Le Bois, propriétés de M. Michel LAYMOND, pour un coût total de 2 213,10 €,
- Diverses parcelles situées à Le Bois, propriétés de M. Jean LAYMOND, pour un coût total de 1 649,40 €,
- Une parcelle située à Le Bois, propriété de M. Pascal VICHARD, pour un coût total de 6 000 €
- Parcelle en forêt au lieu-dit « Le Petit Epigny » à Bellecombe, propriété de M. Armand QUINTANET, d'une surface de 7 340 m², pour un coût total de 14 680 €,

Décisions adoptées à l'unanimité, étant précisé que M. Jean LAYMOND, représentant également M. Michel LAYMOND, s'est retiré pour le vote des deux dossiers pour lesquels ils étaient intéressés.

4. Echanges de parcelles avec l'OPAC et la Copropriété du Bellachat

Dans le cadre de régularisations foncières qui datent de plusieurs années, le Conseil municipal était invité à autoriser le Maire à signer les échanges sans soulte avec l'OPAC et la Copropriété du Bellachat (bâtiment situé Rue du Plan du Truy).

Décision adoptée à l'unanimité.

5. Renouvellement de la convention avec l'Architecte consultant

L'assemblée communale était invitée à autoriser le Maire à signer la convention à intervenir avec Monsieur Philippe DESARMAUX, fixant les conditions et modalités d'exercice de la mission de consultance architecturale, sur l'ensemble du territoire de la commune nouvelle.

Décision adoptée à l'unanimité.

❖ **Ressources humaines**

1. Instauration des astreintes définitives,
2. Instauration du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP),
3. Instauration des primes pour la filière police municipale,
4. Instauration de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires,
5. Instauration de l'indemnité spécifique de service et de la prime de service et de rendement

L'ensemble de ces délibérations sont liées à la création du régime indemnitaire servant à rémunérer les agents recrutés après la création de la commune nouvelle, soit après le 1^{er} janvier 2019.

Jusqu'à présent, ces derniers bénéficiaient d'un régime indemnitaire provisoire, valide jusqu'au 31 décembre 2019 au plus tard.

Délibérations adoptées à l'unanimité.

6. Avancements de grades

Trois agents peuvent bénéficier d'un avancement de grade, compte tenu de leur ancienneté dans leur grade actuel.

Décision adoptée à l'unanimité.

7. Signature d'une convention avec la CCVA relative à la mise à disposition d'un agent chargé de l'urbanisme

Compte tenu de l'évolution de la réglementation au niveau de l'urbanisme, une réflexion est actuellement en cours pour mutualiser un agent avec la CCVA.

Par conséquent, le Conseil autorise à l'unanimité le Maire à signer la convention de mise à disposition de l'agent.

❖ **Affaires diverses**

Le Conseil municipal, examinant diverses affaires :

- Entend qu'une réflexion est en cours concernant la mise en place d'astreintes en période hivernale pour les agents des services techniques de la commune déléguée d'Aigueblanche
- Prend note du projet d'enfouissement des lignes électriques moyenne tension par ENEDIS sur les secteurs de Le Bois et des Emptes.

- Prend note de l'avancement des travaux de raccordement à la fibre optique. D'ici 2023, toute la Savoie sera raccordée.
- Entend que les travaux de la piscine ont débutés et que la phase de démolition est en cours.
- Entend que les thermes de La Léchère ont accueillis 7 183 curistes cette année.

La séance est levée à vingt deux heures.

Le Maire,



André POINTET